

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR L'IMMATRICULATION DES VÉHICULES DE COLLECTION

- Demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule à remplir et à signer,
- Certificat d'origine (certificate of title),
- Facture d'achat (bill of sale), **(copie et original)**
- Carte grise revêtue de la mention apposée par l'ancien propriétaire : « **VENDU LE** » **date, suivie de sa signature, (copie et original)**
- Certificat de cession établi par l'ancien propriétaire (**original sans rature ni surcharge**), **(copie et original)**
- Facture de transport (bill of lading), **(numéro série ou numéro d'immatriculation apparent) (copie et original)**
- Attestation établie soit par le constructeur ou son représentant en France, soit par la Fédération française des véhicules d'époque - FFVE (un modèle est disponible en ligne), bénéficie déjà de la mention Véhicule de collection et qu'il a été mis en circulation la première fois à partir du 1er janvier 1960.
- Certificat de non gage/situation de moins d'un mois, **(Métropole : site www.service-public.fr)**
- Preuve du contrôle technique de moins de six mois **(ou de moins de deux mois si une contre-visite a été prescrite)** pour les véhicules de moins de 3,5T dont l'âge et le genre les soumettent à cette obligation **(original et copie)**,
- KBIS de moins de trois mois **(original et copie)**,
- Original et **photocopie en couleur**, de la carte d'identité ou du passeport **en cours de validité ou périmé depuis moins de deux ans**,
- Titre de séjour en cours de validité + **photocopie en couleur au format agrandi**,
- L'original et **copie** d'un justificatif de domicile **(Facture eau, électricité, téléphone ou Internet), moins de trois mois, avis d'imposition ou non-imposition, attestation d'assurance logement, titre de propriété, attestation d'hébergement (signer par l'hébergeant et l'hébergé + justificatif de domicile et pièce d'identité de l'hébergeant). Pas de bail (contrat) de location.**
- Attestation d'assurance véhicule, **(original et copie)**,
- Permis de conduire du propriétaire correspondant à la catégorie du véhicule considéré, **(original et copie couleur recto-verso)**,
- 18,00€/cheval vapeur, pour les + de 10 ans et pour les moins de 125 m², **(Chèque, espèces (faire l'appoint) ou carte bleue)**,

POUR LES PERSONNES HABITANTS SUR UN BATEAU DE PLAISANCE :

- Attestation établie par la capitainerie du port,
- Attestation d'assurance pour le bateau en cours de validité,
- Titre de propriété du bateau.